

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 fr. Trois mois 8 fr. Poste : Un an 35 fr. Six mois 19 fr. Trois mois 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames, —... 30 Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} DÉCEMBRE 1886

A LA CHAMBRE

Le crédit de 349,000 francs réclamé par le gouvernement pour les besoins du protectorat français à Madagascar, a été voté hier par 289 voix contre 100 suffrages hostiles et environ 190 abstentions appartenant pour la plupart à la droite.

La moitié des membres de la Chambre étant de 292, il s'ensuit que la majorité plénière par le ministère est numériquement inférieure à cette moitié. En d'autres termes, le gouvernement a recueilli une majorité de volants, mais il est resté en minorité vis-à-vis de l'Assemblée.

Ce qui caractérise particulièrement le débat, c'est l'unanimité des orateurs à blâmer la politique du cabinet.

Monarchistes, républicains opportunistes, républicains radicaux, clémencistes, ferrysistes, partisans et adversaires de l'aventure à Madagascar, tous se sont trouvés d'accord pour dénoncer les fautes, les incohérences, les lâchetés, les hypocrisies du gouvernement. Sur ce point, M^r Freppel, M^m Brisson, d'Anglas, de Mahy, Georges Perin, Paul de Cassagnac ont été unanimes. M. de Freycinet a été littéralement écrasé sous une pluie de blâmes.

M. de Mahy a longuement fait ressortir les incohérences de cette politique et ses lamentables résultats. Il a signalé les dangers de l'abandon dans lequel est laissé notre militaire résident; l'indifférence avec laquelle le gouvernement laisse les Howas manquer leurs engagements.

L'optimisme manifesté par M. de Freycinet qui trouve que tout est pour le mieux dans la République pourvu qu'il reste au pouvoir, a motivé des protestations fort pressées.

Littéralement navré, M. de Freycinet avait les bras au ciel en désespoir de cause. Cette mimique amusait fort la Chambre.

Vous êtes donc bien mal informé, M. le

président du conseil, ne cessait-on de lui répliquer. Tout cela prenait mauvaise tournure; malheureusement pour M. de Freycinet, le supplice s'est prolongé jusqu'à 4 heures 1/2.

Partisan d'une politique énergique, M^r Freppel a déclaré que lui et ses amis voteront les crédits, mais à la condition que le gouvernement mettrait fin à ses hésitations, à ses incohérences, à ses faiblesses.... Ah! le bon billet.....

Les crédits ont été votés par 289 voix seulement sur 585 députés que compte la Chambre; pas même la moitié des députés! Quelle solidité et quel prestige ministériels!

Après ce vote, la Chambre a abordé le budget du ministère de la guerre.

Elle a pris connaissance de deux amendements de M. de Martimprey proposant de réduire :

1^o De 45,000 francs le crédit affecté aux frais de tournées des fonctionnaires du contrôle de la guerre;

2^o De 68,000 francs les crédits affectés au corps du contrôle de l'administration de l'armée.

Chronique générale.

Dans sa réunion d'avant-hier, la gauche radicale a décidé de voter la suppression du budget des cultes. Et ce groupe est celui qui forme le gros de groupes ministériels! Singulière discipline que celle qui règne parmi les défenseurs de M. de Freycinet.

Nous lisons dans le Temps :

« On interprète à Rome les déclarations du comte de Robilant comme la confirmation d'un accord entre l'Italie, l'Angleterre et l'Autriche pour empêcher la prépondérance de la Russie en Orient. »

« On dit que le Pape, en apprenant le résultat du vote à la Chambre des députés française sur le projet de supprimer l'am-

bassade de France près le Vatican, s'exprime ainsi :

« Un grand orage s'approche; il faut se préparer à une lutte acharnée. »

Les résultats de l'élection législative des Hautes-Alpes donnent trois mille voix de majorité à M. Grimaud, candidat libéral, sur le candidat républicain. On commente beaucoup cet échec du candidat patronné par l'administration. Il est à remarquer qu'aux élections d'octobre, le candidat opportuniste avait dû céder le pas au candidat radical. Voilà un revirement assez sensible dans ce département. Dans la Drôme, même symptôme à constater. Le candidat indépendant au conseil général pour le canton de Grignan a battu le candidat républicain soutenu par l'administration.

M. A. Gromier signale, dans le XIX^e Siècle, une nouvelle tentative de M. de Bismarck dirigée contre l'influence française et qui serait en outre préjudiciable aux intérêts de notre commerce.

Le grand chancelier viendrait d'ouvrir des négociations avec l'Angleterre, les Etats-Unis et avec la France elle-même, afin de faire adopter un double étalon monétaire international. Ce serait une sorte de concurrence au système de l'union latine, dont le franc est la base. Le système anglo-saxon serait représenté par le shilling anglais et le mark allemand.

RETOUR DE M^{re} PAUL BERT.

Une dépêche a annoncé à M. de Freycinet que M^{re} Paul Bert et sa famille partaient d'Hanoi.

M^{re} Paul Bert rejoindra le paquebot-poste qui passe à Saigon le 3 décembre.

Elle sera dans les premiers jours de janvier à Paris.

SINGULIÈRE ÉCONOMIE

Sous ce titre : Une indignité, on lit dans le Centre de Montluçon :

« Un de nos compatriotes, le jeune Chésin, est mort au Tonkin. »

» Sa famille a reçu dernièrement, tristes reliques, ses effets militaires parmi lesquels se trouvait la médaille commémorative de la campagne.

» Quinze jours après, le gouvernement, par l'intermédiaire du maire, a fait réclamer cette médaille à la famille pour la donner à un autre militaire.

» Je livre ce procédé à l'appréciation de vos lecteurs. »

L'apparition de la France Juive a été un événement. Voici un autre événement : on annonce une nouvelle édition populaire et magnifiquement illustrée du livre de M. Ed. Drumont.

Ajouter au texte l'attrait de l'illustration, confier cette tâche à nos premiers artistes, compléter le document écrit par le document graphique, c'est incontestablement renouveler le puissant intérêt de l'ouvrage.

La librairie Gautier-Blériot, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris, met sous presse les premières livraisons de cette édition illustrée qui a sa place marquée d'avance dans toutes les bibliothèques.

L'EXECUTION DE TOLAIN

C'est au Cri du Peuple que nous empruntons ce titre, car il est seul capable de bien résumer les scènes violentes qui se sont produites dimanche salle de Tivoli.

Là, dans cet immense hall, les socialistes renégats se sont trouvés face à face avec les socialistes militants, et comme ceux-ci étaient les plus énergiques, les plus nombreux, comme on leur déniait le droit de nommer le bureau de l'assemblée, ils se sont jetés sur leurs adversaires, ont pris d'assaut la tribune et le bureau et, armés de tous les meubles qu'ils avaient pu saisir, ont frappé et pourchassé M. Tolain et les partisans de son groupe.

Appelée dès le commencement de la bagarre par M. Tolain lui-même, la police a

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Sens, il ne s'arrêta que pour demander, au... n'était pas descendu un voyageur. On... qu'il n'était pas descendu un voyageur. On... question, suivit cette fois d'une réponse qui... Moulé : un voyageur était descendu.

— Lequel ?

— Il n'y en avait qu'un.

— Comment ! il y en avait deux, vous vous... ?

— Je n'en ai vu qu'un... Un monsieur très gros.

— Rien. Mais l'autre ?

— Il n'y en avait pas d'autre.

— C'est impossible ! s'écria Moulé en frappant... avec impatience.

— C'est que sa proie allait lui échapper ? Est-ce... ?

— C'est que sa proie allait lui échapper ? Est-ce... ?

ou à gauche, ou même pour revenir sur ses pas, et, en brouillant ainsi ses traces, égarer la police ?

— C'est inadmissible ! se répétait Moulé ; il n'est pas de cette force-là !

Il demanda l'heure à laquelle le conducteur de la diligence repassait à Villeneuve.

— Le soir, de cinq à six heures.

— C'est trop tard. Je ne puis pas attendre jusque-là. Mais, au moins, ce voyageur qui est descendu ici, où est-il ?

— Probablement dans la ville.

— Il faut que je le trouve.

Moulé allait sortir du bureau et se mettre en quête du marchand de vins, quand celui-ci entra : il venait retenir une place pour Joigny.

Il fut très épouvanté, l'excellent homme, d'avoir voyagé en compagnie d'un individu que la police recherchait. Puis il raconta ce qui s'était passé, la nuit précédente, au relais de Villeneuve : la disparition subite de Causson.

— Allons donc ! s'écria Moulé ; je savais bien qu'il avait dû descendre ici.

Il n'imaginait pas que la placide figure du marchand de vins et ses manières, aussi rondes que sa personne, eussent causé au fugitif la panique à laquelle il avait cédé ; mais il comprenait qu'en approchant de Joigny, où il était connu et où son signalement était peut-être transmis, Causson n'eût pas jugé prudent de suivre jusqu'à destination la

grande route dans une voiture publique ; il avait dû se jeter à travers champs pour regagner son village à pied.

C'était, comme on voit, la vérité, ou peu s'en fallait. Maintenant, que résoudre ?

Descendu à Villeneuve au milieu de la nuit, Causson n'avait pas dû reprendre immédiatement sa route. Brisé de fatigue, il avait attendu le jour dans quelque ferme. Depuis deux heures il devait s'être remis en marche, mais en avançant lentement, avec mille précautions. S'il avait fait deux lieues maintenant, c'était tout. C'était donc ce carré de six lieues compris entre Villeneuve et Ch... qu'il fallait battre ; Causson y serait infailliblement pris avant la chute du jour ; il était enfermé à n'en pouvoir sortir. A droite, l'Yonne, grossie par de récentes pluies ; en avant, les gendarmes et les agents de Joigny, évidemment prévenus, depuis la veille, par le télégraphe ; derrière et à gauche, la brigade de Villeneuve que Moulé allait placer en observation.

Ce plan, conçu en dix minutes, fut immédiatement mis à exécution.

Puis Moulé remonta, en toute hâte, dans sa chaise de poste, qui reprit sa course au galop. A six kilomètres de Joigny, il fit arrêter et descendit : il se trouvait dans les parages où, selon ses conjectures, Causson devait être arrivé. Il écrivit au crayon un mot à l'adresse du procureur du roi, et

remisit ce mot au postillon ; celui-ci repartit aussitôt.

Resté seul sur la route, Moulé explora du regard la campagne. L'horizon était restreint : à cinq cents pas à droite, l'Yonne ; à gauche, des coteaux couverts de vignes. Un pâtre, deux ou trois paysans au loin ; mais rien qui ressemblât à son homme.

Il quitta la route et gravit les coteaux à gauche. Il regarda : rien encore.

Alors commença une série d'explorations en tous sens, de marches, de contre-marches, d'informations prises dans les hameaux et les fermes, d'attentes, de joies, régulièrement suivies de déceptions.

Cela dura jusqu'à quatre heures et demie du soir. Moulé jusque-là s'était montré patient, tenace, infatigable, il avait accueilli chaque déception par un redoublement d'ardeur. Mais, en ce moment, il commença à se décourager, à douter de la réussite de son plan.

Qu'espérer, en effet ? Pendant six heures il n'avait pu découvrir ni une trace, ni un indice ; et, tout haletant, épuisé, il se retrouvait au bord de l'Yonne, presque à son point de départ, si ce n'est qu'il s'était rapproché d'une demi-lieue environ de Joigny. A quoi bon continuer ? On était en novembre, dans une heure il ferait nuit ; déjà le soleil baissait à l'horizon, derrière des nuages d'un rouge sanglant. Or, de deux choses

fait irruption dans la salle, s'est jetée sur les combattants.

A ce moment la lutte est véritablement devenue sauvage et ce n'est qu'après de sérieux efforts que les agents de police ont fini par triompher.

Alors, disent les journaux ouvriers et, entre tous, le *Cri du Peuple*, « M. Tolain a fait donner les brigades centrales, les guidant lui-même dans leurs razzias. »

Le *Radical* ajoute :

« Sur la réquisition de M. Tolain, un certain nombre de gardiens de la paix font irruption dans la salle, qui s'évacue non sans protestations contre cette intervention de la force armée dans une réunion.

« A la porte, les gardiens font la haie; plusieurs membres de l'Alliance républicaine se tiennent près des agents et leur désignent les citoyens à arrêter.

« Les agents obéissent, c'est tout simplement ignoble ! »

Pour apprécier les faits, pour que l'exécution de M. Tolain et de ses amis puisse être jugée comme elle le mérite, il importe de lire les lamentations de M. Ranc dans la *République française* :

« Nos lecteurs trouveront plus loin le récit des scènes odieuses, des actes de SAUVAGERIE dont la salle de Tivoli-Vauxhall a été le théâtre dans la journée de dimanche. Le comité central de l'Alliance républicaine, présidé par notre ami Tolain, avait convoqué ses adhérents à une réunion strictement privée.

« On comptait sans les envahisseurs habituels des réunions publiques, sans ces fanatiques qui n'ont d'autre préoccupation que de fermer par la force brutale la bouche à leurs adversaires, qui sont les plus détestables ennemis de la liberté de réunion. Dès le matin, le journal le *Cri du Peuple* avait adressé à Tolain, à cet homme qui est la plus noble incarnation du désintéressement et du courage civique, d'abominables invectives. De la polémique outrageante, on a passé à la violence matérielle.

« C'est la sauvagerie substituée à la discussion.

« Nous constatons ces faits avec une profonde tristesse. Quelles sont ces mœurs inconnues jusqu'à ces dernières années de la démocratie française ? Est-ce ainsi qu'on veut acclimater en France les habitudes des peuples capables de se gouverner eux-mêmes ?... »

« Nous n'avons pas reculé devant le despotisme impérial. Nous ne reculerons pas devant les menaces et les violences d'une bande anonyme. »

Voilà ce qui s'appelle parler, dit M. Charles Dupuy.

Le malheur, c'est que ce beau langage a peu de chance d'être écouté; les envahis de dimanche ne sont ni plus ni moins dignes d'intérêt que les membres des congrégations, les Frères des écoles, les patrons de Châteauvillain; ces mœurs que M. Ranc déplore de voir s'introduire dans la démocratie, c'est la démocratie opportuniste elle-même qui les a exaltés et pratiqués; c'est elle qui a appris aux socialistes comment il s'y fallait

l'une : Causson était déjà hors de l'enceinte où on avait tenté de l'enfermer, ou bien il s'était caché dans une retraite impénétrable, décidé à n'en sortir qu'à la nuit close; dans l'un et l'autre cas, toute battue nouvelle serait inutile.

Moule faisait ces réflexions, amèrement, l'œil sombre et les poings crispés, furieux contre Causson et contre lui-même, et il se disposait à employer ce qui lui restait de forces pour gagner piteusement Joigny, quand tout à coup il tressaillit et cessa de gesticuler.

A trois cents pas, il venait d'apercevoir un homme qui suivait la rivière, en ayant l'air de se dissimuler le plus possible derrière les peupliers et les saules dont l'Yonne est bordée en cet endroit. L'homme venait à lui.

Se jeter à plat ventre, ramper jusqu'à une osière toute proche, s'y glisser, gagner la berge, et là, se cacher derrière un vieux saule et attendre, ce fut pour Moule l'affaire d'une minute.

L'homme continuait d'approcher.

Sans faire un mouvement, de peur de se découvrir, Moule l'observait, le regard tendu dans une fixité anxieuse... Était-ce Causson ? L'agent de police ne pouvait encore distinguer ses traits; mais il voyait parfaitement un chapeau à haute forme et un paletot brun. Où était la blouse achetée à Montereau ? Causson devait la porter. Fallait-il encore subir une déception ?

prendre pour se débarrasser de ce qui gêne.

Ces opportunistes gênent les socialistes, on s'en débarrasse.

Ce qui indignait la *République française*, c'est ce qu'elle conseillait et approuvait quand il s'agissait des catholiques et des conservateurs.

Ce qu'elle appelle un acte de sauvagerie, c'est ce que le *Cri du Peuple* appelle un acte de justice.

Nous ne savons si, comme ils le disent, les socialistes ont été des justiciers; ce que nous savons, c'est qu'ils ont été des logiciens.

Nous pensions que M. Ranc était plus philosophe.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 novembre.

La liquidation qui commence se fait aux plus hauts cours du mois : 3 0/0, 83,27; 4 1/2 0/0, 109,82.

Les actions du Crédit Foncier ont donné lieu à d'excellents achats au cours de 1,436. Les tendances sont excellentes et font prévoir des prix plus élevés. Il s'est traité également un assez grand nombre d'affaires sur les obligations communales et foncières à lots, principalement sur les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885.

Les demandes sur les actions de la Société Générale ont trouvé des contre-parties à des cours voisins de 475. La hausse est d'autant plus remarquable qu'un coupon d'acompte sur le dividende a été mis en paiement le mois dernier. On a fait beaucoup plus que la moitié du chemin pour arriver au pair de 500.

Nos lecteurs se souviennent sans doute de ce que nous leur avons dit de la police A B de l'Assurance Financière. C'est un titre tout spécial, ayant des garanties qui lui sont toutes particulières, aussi avons-nous toujours soin de le mettre à part dans les observations que nous avons pu avoir à présenter au sujet de cette affaire. La faculté d'obtenir le remboursement au pair est d'ailleurs un grand avantage pour les acheteurs.

L'action de Panama est bien tenue à 420. Les ordres d'achats continuent. Ils proviennent de l'épargne et ils élargissent encore la clientèle déjà si vaste de la Compagnie. Les obligations des diverses séries et dans le nombre les obligations 6 0/0 remboursables à 1,000 fr. groupent autour d'elles chaque jour un nombre considérable de demandes. Les Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

Dorénavant, l'École militaire d'artillerie et du génie, à Versailles, aura une division spéciale du train des équipages militaires.

Les sous-officiers de la cavalerie, de l'artillerie et des sapeurs-conducteurs du génie, sont autorisés à concourir avec les sous-officiers du train pour la division de cette arme; toutefois, le tiers des admissions, au minimum, est réservé à ces derniers sous-officiers.

La commission de classement définitif des candidats de l'artillerie admis au concours siégera d'abord à Versailles, pour les candidats du gouvernement de Paris et ceux des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e corps d'armée; elle se transportera ensuite à Bourges pour les 7^e, 8^e, 13^e, 14^e, 15^e, 19^e corps d'armée et celui de la Tunisie; à Toulouse, pour les 12^e, 16^e, 17^e et 18^e corps; à Rennes, pour les 4^e, 9^e, 10^e et 11^e corps.

Les candidats du génie seront convoqués au lieu de garnison de leur régiment.

Rien l'homme arriva à une quarantaine de pas, et Moule découvrit, posé sur son bras gauche, un objet bleuâtre. Il frémit de joie. Plus de doute : c'était lui, Causson ! Inquiet, se croyant poursuivi, il avait dû faire tout à coup quelque course effrénée, et tout haletant, en sueur, il s'était débarrassé de sa blouse. D'ailleurs, il était là, à vingt pas, et Moule, qui avait gravés dans l'esprit les traits du daguerrétype, pouvait maintenant comparer. C'était bien cela !

Une joie immense, féroce, gonfla la poitrine de de l'agent de police.

Causson avançait avec précaution, comme toujours, mais moins défilant et moins craintif. Toute la journée, il s'était senti cerné, traqué; maintenant il osait respirer un peu. Comment ne fut-il pas paralysé par le terrible regard dont Moule l'enveloppait ? Non, il allait toujours. Il n'était plus qu'à dix pas.

Moule était entièrement rentré derrière son arbre. Sa tête, ses épaules et jusqu'au moindre pli de ses vêtements étaient cachés. Il attendait là, raide, silencieux, collé au tronc, immobile comme une statue. Il ne voyait plus sa proie, mais il l'entendait venir.

Causson marchait toujours sans deviner le danger. Il atteignit le saule. Alors ces mots retentirent :

— Halte-là ! on ne passe pas ! (A suivre.)

Pour le concours de 1887, il ne sera pas donné de composition de trigonométrie aux candidats des divisions de l'artillerie et du génie; la composition de dessin linéaire ne comprendra pas d'épure de géométrie descriptive.

Il est utile de rappeler qu'il faut compter, au 31 décembre, deux années de grade de sous-officier pour être admis à concourir.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un de nos concitoyens nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques années, les habitants de Saumur voyaient avec bonheur, au moins pour la plupart, passer à travers les rues de leur ville le cortège nombreux qui suivait les processions de la Fête-Dieu. Un ukase du maire a consigné Dieu dans sa maison, et encore en attendant qu'on l'en chasse. Quelques gens bien intentionnés essayèrent de faire remarquer que ces processions n'étaient guère gênantes pour la circulation et que les frais que l'on faisait pour décorer les rues et habiller les enfants faisaient marcher le commerce; d'autant plus que ces fêtes religieuses attiraient à Saumur pas mal de gens des communes environnantes. Le commerce de Saumur souffrira, disait-on. Le commerce de Saumur ! Nous nous en moquons comme un poisson d'une pomme, avaient l'air de répondre nos édiles. Elle est bien bonne, celle-là ! Il faut être naïf pour croire que nous allons laisser rétablir les processions pour faire gagner quelque chose aux commerçants de Saumur !

« Voilà, Monsieur le Rédacteur, ce que je me rappela, l'autre jour, en lisant dans votre journal qu'un comité, à la tête duquel se trouve un des principaux magistrats municipaux de notre ville, s'organise en vue d'un festival destiné à faire marcher le commerce de Saumur. Elle est bien bonne, celle-là ! me disais-je à mon tour. Comment, voilà des gens qui ont enlevé une forte ressource au commerce saumurois en supprimant les processions, et ils vont venir me demander mon argent pour organiser une fête musicale, où nous entendrons sans doute encore l'inévitable « Marseillaise », sous prétexte de faire marcher ce pauvre diable de commerce !

« Mais qui va en profiter de ce festival ? les marchands de vins, les cafetiers, les hôteliers, la caisse municipale, car il produira, sans doute, pendant quelques jours, un accroissement dans les recettes de l'octroi, accroissement sur lequel on compte pour boucher un peu le trou fait aux finances de la ville par la construction du collège de filles. Mais les marchands d'étoffes et de blanc vont-ils avoir des centaines d'enfants à habiller ? Mais les jardiniers vont-ils fournir des fleurs comme aux processions d'autrefois ? Mais les ouvriers et ouvrières à qui les préparatifs des processions faisaient gagner quelque argent, vont-ils y trouver un remède à leur misère ? Ils n'y gagneront même pas de l'eau claire, et pour eux il ne sortira de tout cela que du vent.

« Rendez-vous donc nos modestes processions, Messieurs de la municipalité, à nous catholiques, avant de venir faire appel à notre générosité pour vous aider à organiser votre festival; et alors nous trouverons encore au fond de nos bourses quelques pièces de monnaie à vous donner pour votre œuvre musicale. Notre commerce saumurois n'est déjà pas si brillant, et le modeste appoint des processions ne sera pas de trop pour lui rendre un peu d'assurance. Sinon, quand on viendra frapper à ma porte, j'aurai le regret de dire à MM. les délégués : « Messieurs, allez frapper ailleurs. »

« UN COMMERÇANT DE SAUMUR. »

Bien que toutes nos sympathies soient acquises au concours musical que l'on organise, nous ne pouvons nous dispenser de reconnaître que les observations de notre honorable correspondant ne sont pas sans fondement.

Ces fêtes favoriseront, et nous en sommes heureux, une certaine catégorie de commerçants, mais non pas tous; en tous cas, elles seront bien moins productives que ne l'étaient les processions, qui versaient, sans qu'il en

coûtât un centime à la caisse municipale, près de 30,000 fr. — cela a été démontré — tant dans la classe ouvrière que dans le commerce.

Mais notre correspondant indique un moyen bien simple pour notre administration de donner satisfaction à tous les intérêts: que notre maire fasse savoir qu'il laissera toute liberté aux catholiques de sortir en procession, et alors il favorisera du même coup le festival (les catholiques ne lui refuseront pas leur concours financier), le commerce et la classe ouvrière; en outre il se montrera libéral.

A M. Combiar aujourd'hui de parler et d'agir. Ses concitoyens l'attendent.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR

Ont été reçus aux examens de novembre : M. Fernand Angeli, baccalauréat ès-lettres (2^e partie); MM. Paul Perrochon, Edouard Pichat, Georges Raguideau, baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie).

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Nous apprenons que la Musique municipale donnera, mardi prochain 7 décembre, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie, un premier concert à ses souscripteurs, et le lendemain, mercredi 8, à la même heure, également à la Mairie, un second concert à son bénéfice.

Nous publierons le programme (le même pour les deux concerts) dès qu'il nous aura été communiqué.

NOMINATIONS DE FONCTIONNAIRES

M. Rémond, commissaire de police à Saumur, est élevé personnellement sur place à la deuxième classe.

Toutes nos félicitations à M. Rémond pour son avancement si mérité.

M. Cuglière, commissaire de police à Celles, est nommé en la même qualité à Angers (4^e arrondissement), en remplacement de M. Dubuc, appelé à Bourges.

M^{me} Bodet, receveuse des postes à Guérande (Loire-Inférieure), est nommée en la même qualité à Doué-la-Fontaine, en remplacement de M^{me} Girard, nommée à Guérande.

LE NOUVEAU CHEF DE GARE DE SAUMUR-ÉTAT

Sous ce titre : *Un avancement mérité*, on écrit de Luçon (Vendée) à la *Petite France* :

« Notre sympathique chef de gare vient d'être nommé en avancement à la gare de Saumur-État. M. Salinié était parmi nous depuis plus de six ans; par sa courtoisie, son tact et ses connaissances techniques, il avait su se faire apprécier par le commerce luçonnais et par le public en général; aussi il emporte les regrets de tous.

« On peut dire de lui que c'est le modèle des chefs de gare du réseau de l'Etat. Tout en remplissant avec distinction ses devoirs professionnels, il ne dissimulait à personne qu'il était de cœur et de sentiment républicain et dévoué au gouvernement.

« Dans le courant de l'année dernière, M. le Président de la République lui décerna une médaille d'honneur pour avoir exposé ses jours pour sauver ceux d'un voyageur qui allait être infailliblement broyé par un train en marche. A cette occasion, le personnel placé sous ses ordres regretta que son acte de dévouement ne fût pas l'objet d'un ordre du jour, comme cela se pratique ordinairement. Ce fut sans doute une omission. »

LE PHYLLOXÈRE. — Est déclaré phylloxéré le territoire des communes de Saint-Barthélemy, Saint-Lambert-du-Lattay et de Distré. Sont absolument interdits hors du territoire de ces communes le transport et l'exportation des plants et débris de vignes, des raisins de vendange, des mars de raisin, des échelas et tuteurs déjà employés, des composts, terres et terreaux qui en proviennent.

L'ACHAT DE CHEVAUX

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui intéresse au plus haut degré les éleveurs de chevaux; après entente avec le ministre de l'agriculture, le général Boulanger a autorisé l'achat, au mois de

décembre prochain, de 800 chevaux de tête et de carrière; on a tenu à ne pas laisser élever des animaux de choix pour le commerce de luxe et pour l'étranger.

Les animaux de tête et de carrière qui seront achetés par les commissions de remonte devront être présentés par les éleveurs eux-mêmes, qui auront à justifier de l'origine de ces bêtes.

AVIS AUX CRIEURS DE JOURNAUX

La Cour de cassation a refusé d'admettre la jurisprudence d'un arrêt de la Cour de Paris qui refusait de voir un délit dans le fait, par un vendeur de journaux, de tromper le public par des annonces de nouvelles mensongères.

La chambre criminelle décide que l'exhibition d'une feuille dont le titre est imprimé en caractères assez gros pour frapper les regards, et qui est offerte au public, avec l'annonce à haute voix de mensonges destinés à assurer son débit, constitue le délit d'escroquerie.

ANGERS.

Société l'Alsace-Lorraine. — Fête de l'arbre de Noël, Vendredi 24 décembre. Comme en 1884 et 1885, la Société l'Alsace-Lorraine d'Angers célébrera, cette année, la fête traditionnelle de « l'arbre de Noël » au Théâtre national du Cirque, mis gracieusement à sa disposition par M. Neveu.

Rien ne sera négligé pour rendre aussi brillante que possible cette cérémonie patriotique. La musique du 43^e de ligne, M. Paul Esler, publiciste, des artistes de l'Association artistique et du Théâtre ainsi que la Société Sainte-Cécile ont déjà promis leur concours.

Dès maintenant on peut arrêter des places chez le concierge du Cirque.

(Union de l'Ouest.)

D'après le *Patriote*, M. Neveu a lui-même offert de prêter son concours pour cette soirée.

On lit dans le *Ralliement*, journal d'Angers :

« Une heureuse initiative. — Nous croyons savoir que M. Neveu se propose d'organiser prochainement au Grand-Théâtre une brillante représentation au bénéfice exclusif des soldats du Midi. »

« Nous applaudissons cordialement à cette heureuse et charitable initiative dont la population angevine sera reconnaissante à notre sympathique compatriote. »

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le *Ralliement* annonce qu'un conseiller municipal se propose d'interpeller l'administration à l'occasion (sic) des troubles qui ont eu lieu récemment au théâtre d'Angers. C'est une interpellation un peu vague, car on ne sait quand se réunira le Conseil municipal. Espérons que le calme sera rétabli au Théâtre et parmi les amateurs bien avant cette interpellation. »

Le tribunal d'Angers a jugé que le *Patriote* a diffamé M. Gaisné dans un compte-rendu d'une réunion des ouvriers des carrières.

Le tribunal a rendu son jugement, samedi, dans le procès intenté au *Patriote* par M. Gaisné.

Le *Patriote* a été condamné à 46 fr. d'amende, 50 fr. de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans ses colonnes et celles du *Petit Patriote*, ainsi que dans deux journaux d'Angers aux choix de M. Gaisné.

M. Charpentier et M. Defay, ouvriers, poursuivis pour les mêmes faits, ont été condamnés chacun à 46 fr. d'amende et à 4 fr. de dommages-intérêts.

(Union de l'Ouest.)

POITIERS.

L'église de Montierneuf était trop petite dimanche pour contenir la foule venue pour assister à la messe chantée par la Société Chorale, qui célébrait la fête de sainte Cécile.

L'œuvre de Cherubini, qui est hérissée de difficultés, a été interprétée avec le goût et le fini que la Société Chorale apporte dans toutes ses exécutions.

M. Puisais père, M. Puisais fils, M. Chevalier, M. Lobstein ont largement contribué à la réussite de cette solennité musicale.

La fanfare de la *Persévérance* de Montierneuf donnait son concours à la fête.

NIORT.

Ces jours derniers, dit le *Journal de la Vienne*, le mariage de notre compatriote M. le capitaine Bertin, avec M^{lle} Maury, a été célébré, à Niort, en présence d'une nombreuse assistance d'amis.

M. le capitaine Bertin est le vaillant officier qui soutint héroïquement pendant douze heures, avec une poignée de braves soldats, l'attaque d'Haï-Dzung par 2,500 Chinois et qui ne dut son salut qu'à l'arrivée du *Lynx*. Pour ce beau fait d'armes, M. le capitaine Bertin fut mis à l'ordre du jour.

Le cuirassier Chaput, du 14^e régiment, ordonnance du général, avait disparu depuis le 16 novembre.

On a retiré hier son corps de la Sèvre, à Niort, près de l'abattoir. Il a été inhumé aussitôt.

Vente à faux poids. — Charles Bouchet, boulaenger, rue Baugier, à Niort, a été condamné par le tribunal correctionnel à 50 fr. d'amende, à l'insertion dans deux journaux et à l'affichage du jugement à la mairie et à sa porte pour vente de pain à faux poids.

NANTES.

Dans la journée de lundi, à 4 heures 1/2 du matin, des expériences de destruction de chemin de fer, par l'emploi de la dynamite, ont été faites au champ de manœuvres du Petit-Port.

Vers 9 heures 1/2, le jeune Bonnet, âgé de 13 ans 1/2, demeurant à Launay-Violette,

trompant la surveillance des agents de service, a pénétré sur la piste. Là, d'après le dire de cet enfant, se trouvait un peloton de soldats en blouse blanche. Un de ces militaires lui donna une petite cartouche de dynamite dont la mèche était allumée. Tout à coup, au moment où l'enfant jetait à terre cette cartouche dite pétard, elle fit explosion et le blessa aux deux mains et aux deux genoux. Il put néanmoins rentrer seul à pied chez son père.

La manœuvre étant terminée, le père de l'enfant fit prévenir le médecin du régiment de dragons qui se trouvait sur les lieux et lui fit connaître l'accident dont son fils venait d'être victime. Ce médecin se rendit immédiatement près de l'enfant et constata que ses blessures, qui ne paraissaient pas graves, nécessiteraient seulement une quinzaine de jours de repos.

Il paraît que plusieurs militaires auraient jeté sur le sol quelques petites cartouches qu'ils avaient soustraites pendant les expériences.

L'auteur de l'accident n'a pu être connu, mais l'autorité militaire a ouvert une enquête.

(Espérance du Peuple.)

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des Huiles de noix surfinées d'une des premières huileries du Périgord; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 4 fr. le 1/2 kilog. et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

Faits divers.

VOL D'UN MILLION

L'*Etoile Belge* a publié ces jours-ci une dépêche de Verviers annonçant qu'à l'arrivée du train postal-express, venant d'Ostende, on s'est aperçu que 22 sacs contenant la correspondance d'Angleterre à destination de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Orient étaient évanoués. Tous les plus chargés ont été volés. La correspondance ordinaire était intacte. On estime à 150 le nombre des lettres enlevées.

L'*Indépendance belge* annonce que le courrier d'Angleterre renfermait, entre autres valeurs, 40 paquets de diamants expédiés de New-York. Un journal évalue le préjudice subi par l'Etat belge, qui est responsable, à environ un million de francs.

Les journaux belges disent que la justice est sur la trace des auteurs du vol.

On a trouvé entre Ostende et Gand des morceaux de papier de couleur qui proviennent, à n'en pas douter, de feuilles d'avis déchirées. Or, il a été constaté que les feuilles d'avis donnant la mention des lettres-values soustraites ont été également volées, afin d'empêcher la poste de faire le compte des lettres dérobées. Il semble donc établi que le vol s'est commis entre Ostende et Gand.

Le wagon-poste dont la portière a été fracturée se trouvait, au départ d'Ostende,

à la queue du train, entre le fourgon des bagages et une voiture de voyageurs. Dans celle-ci se trouvaient cinq voyageurs. Trois d'entre eux avaient des coupons pris à Douvres en destination de Malines. Un avait un coupon de parcours d'Anvers à Londres avec retour pour Bruxelles par Ostende. Le cinquième enfin avait un coupon pris à Ostende-qui en destination de Bruxelles. Ces cinq individus ont par leur mine douteuse attiré l'attention du garde chargé de contrôler leurs coupons. L'un de ceux qui avaient un coupon pour Malines est descendu à Gand, les quatre autres sont descendus à Bruxelles seulement.

On croit que celui des cinq voyageurs qui est descendu à Gand a emporté le butin, afin de soustraire ses complices à tout embarras au cas où le vol eût été constaté à Bruxelles et où les voyageurs se trouvant dans le train eussent été à la gare du Nord l'objet d'une visite.

A Bruxelles, l'un des employés chargés de recoler les coupons à la sortie se rappelle le signalement de l'un des quatre individus soupçonnés, et, d'après les dernières nouvelles, la police de Bruxelles serait sur la trace de ces quatre individus.

Avis aux vrais amateurs d'huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

LEÇONS D'ANGLAIS

par M. L. NEVREU, 6, rue du Prêche, Saumur.

A TOUS CEUX QUI ONT DES YEUX

Nous recevons la visite de M. COURTOIS, directeur des Ouvriers Opticiens réunis, lequel se propose de séjourner dans notre ville. Nous allons donc avoir pendant huit jours, sur la place de la Bilange, à Saumur, une installation d'optique riche et grandiose, contenant tous les perfectionnements de la science moderne. Ce riche établissement d'optique contient plus de 50,000 paires de lunettes et pince-nez montés de vers cylindriques nouveaux et cristal de roche pour toutes les vues.

Un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes et microscopes en tous genres.

Tous les matins, de 9 à 11 heures, consultations gratuites pour la vue, par le spécialiste.

Les ouvriers opticiens se chargent de toutes les réparations.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PARASOL

DE LA

NOUVELLE-ZÉLANDE

NOUVELLE

Par J. de Château-Chalons.

— Je t'en supplie, reprit le mari, ne commets pas une pareille faute. Il me semble d'ailleurs que tu ne dois rien faire sans l'assentiment de M. de Malvoisine. C'est lui qui a acheté et payé les graines, et c'est lui, ce me semble, qui, le premier, a le droit de se plaindre. Je vais le prévenir de ce qui se passe et tu pourras ensuite agir de concert avec lui. Il me semble que c'est là le plus sage parti.

— Tu as raison, répartit madame Marens, je ne dois rien faire avant d'en avoir parlé à M. de Malvoisine. J'attendrai son avis.

M. Marens se rendit immédiatement chez son futur gendre.

— Ma femme est furieuse, lui dit-il.

— Furieuse? Pourquoi et contre qui? répliqua M. de Malvoisine.

— Vous ne devineriez jamais quelle espèce de graine vous lui avez apportée de Paris. Le marchand qui vous l'a vendue s'est joliment moqué de vous, tout en empochant votre argent.

— Quelle est donc cette graine? demanda M. de Malvoisine, d'un ton qui indiquait un certain embarras.

— De la graine de chou.

Le trouble de M. de Malvoisine devenait de plus en plus visible.

— Vous comprenez l'amère déception de ma femme, reprit M. Marens. Après tout le bruit qui s'est fait autour de l'incomparable *Parasol de la Nouvelle-Zélande*, elle va se trouver en butte au ridicule et aux railleries. Dans le pays, ce sera un éclat de rire général lorsqu'on saura que la rarissime plante était tout simplement le vulgaire chou-à-vache.

— Je crois que vous exagérez, dit M. de Malvoisine. C'est une toute petite affaire, dont le public n'a pas à s'occuper et ne s'occupera point.

— C'est possible. Mais ma femme, dont vous connaissez le caractère très susceptible, prend la chose de très haut, si bien qu'elle veut adresser au marchand qui vous a trompé une lettre dans laquelle elle lui dira qu'il est un coquin.

— Ah! c'est pousser les choses trop loin!

— Elle le fera comme elle l'a dit, soyez-en sûr. Je la connais assez pour vous donner cette affirmation.

— C'est désolant! Faire tant de bruit pour si peu de chose!

M. de Malvoisine réfléchit pendant quelques instants.

— Pour épargner à madame Marens, dit-il, les ennuis que ne manqueraient pas de lui causer la lettre qu'elle veut écrire, je vais vous dire la vérité. Le marchand, qu'elle accuse de tromperie, n'est pour rien dans l'affaire. Le coupable, c'est moi. J'ai commis une étourderie dont je ne prévoyais pas les conséquences. Madame Marens me la pardonnera, je l'espère. Vous savez qu'elle m'avait prié de lui rapporter de Paris de la graine du fameux *Parasol Fort* occupé du règlement de mes intérêts, j'oubliai de passer chez l'horticulteur et je ne m'aperçus de cet oubli qu'après mon départ de la capitale. Je me dis : — « Madame Marens va être très mécontente et je n'aurai aucune excuse à fournir. » Au moment où je faisais cette réflexion, la voiture qui me ramenait à Preuilly était près d'une auberge, pour changer de chevaux. Non loin de là était un jardin, où se trouvaient diverses plantes dont les tiges, garnies de graines, pendaient sur un mur à hauteur d'appui. Je pris quatre ou cinq graines, sans savoir à quelle espèce elles appartenaient, et je les mis

dans un morceau de papier, pour les donner au lieu et place de celles que j'avais oubliées. Voilà comment, pour couvrir une faute, j'en ai commis une autre.

— L'aventure est drôle, dit M. Marens. Sera-t-elle du goût de ma femme? J'en doute.

— Cependant, on ne peut lui cacher plus longtemps la vérité. Vous me rendriez service si vous vouliez bien lui reproduire le récit que je vous ai fait. C'est le seul moyen de l'empêcher d'écrire à Paris.

— Je veux bien me charger de la commission; mais il est probable qu'il y aura un furieux orage.

M. Marens, après beaucoup de précautions oratoires, raconta à sa femme ce que M. de Malvoisine lui avait dit.

Celle-ci l'écouta avec un calme auquel il ne s'attendait pas.

Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que sous ce calme apparent fermentait une violente colère.

— M. de Malvoisine, dit-elle, s'est rendu coupable envers moi d'une gaminerie que je ne lui pardonnerai pas.

Elle appela sa domestique.

(A suivre.)

Etude de M^e CHARLES - TRÉOPHILE BEAUREPAIRE, avoué - licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques
Et sur baisse de mise à prix,
A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,
Le samedi 18 décembre 1886,
heure de midi.

D'une Grande Maison

Avec cours, servitudes et dépendances, écuries et remises,
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13, et ayant sortie sur la rue du Marché Noir.

Mise à prix : treize mille francs, ci..... 13,000

Cette maison est affermée à M. VINCENT, huissier, pour le prix de douze cents francs, ci... 1,200

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1° Au greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges ;
- 2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;
- 3° A M^{me} ALBERT et LECOY, avoués co-légitimes.

A VENDRE

1° 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles ;

2° TERRAINS PROPRES A BATIR ;

3° Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs ;

4° Propriétés de revenu et d'agrément.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, 5.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, place de la Bilange, n° 29 et 30,

Occupées par MM. Terrien et Crosnier.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palais, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

PRÉSENTMENT

Maison et Jardin

Située rue du Roi René, n° 15.

S'adresser à M^{me} veuve PEGREAU, qui l'habite. (757)

A VENDRE

PONETTE ALEZANE

1-18 très-doublee, vite trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 1886, à une heure du soir, dans une maison située au Coudray, habitée par la veuve BOUCHARD-GENEVRAIS,

Il sera procédé par le ministère de M^e HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles mobiliers et objets mobiliers, dépendant de la communauté ayant existé entre M. et M^{me} Bouchard-Genevrais, à la requête de la veuve Bouchard, tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de ses enfants mineurs.

On vendra notamment :

Pelles et pinçettes, réchaud, vaisselle, batterie de cuisine, chaises, huches, tables, coffre, armoires, bois de lits, paillasses, couvertures et rideaux, linge de corps, vêtements, portières, malle, vaisselier, charrette, carriole, équipage de cheval, rouleau et sa monture, tonne, bouteilles vides, vieux fûts et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Par suite de saisie-exécution,

Le mercredi 8 décembre 1886, à une heure du soir,

Et jours suivants s'il y a lieu,

Dans une maison située à Saumur, rue de la Maréchalerie, occupée par M. BLOUDEAU, cafetier.

Il sera vendu :

Armoire, commodes, bois de lits, tables, armoires à glace, comptoir en zinc, tables et chaises de café, canapé, fauteuils et chaises garnies, glaces, pendules, flambeaux, tapis, rideaux et tentures, sommiers, matelas, couvertures, traversins, oreillers, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, couvertures ;

Vins, liqueurs, appareils à gaz, cuisinière en fonte, aérateur ruolz, verrerie, vaisselle, bouteilles vides et une grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. (790)

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuilley.

Vente Mobilière

Après décès.

Les dimanches 12 & 19 décembre, à midi précis,

M^e LEDROIT, notaire à Neuilley, procédera à la vente aux enchères publiques de divers meubles mobiliers et objets mobiliers, dépendant de la communauté PLOQUIN-VALLÉE et de la succession de M. PLOQUIN, en une maison située au bourg de la commune de Neuilley.

On vendra :

Pendules, lits complets, buffets, armoires, chaises, matériel d'auberge, tels que tables avec pieds en fonte, bancs, grande quantité de verres et tasses de toutes grandeurs, grandes et petites cuillères, liqueurs, grande quantité de bouteilles vides, linge, batterie de cuisine ;

Un matériel complet d'entrepreneur, tels que malaxeur, chariot, charrettes, tombereau, manège, treuils, crics, palans de différentes grandeurs, grande quantité de barres de fer pour échafaudages, planches d'échafaudages, câbles et cordages de toute espèce de grandeurs, pompe à épuisement avec tous ses accessoires, bois de travail et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

ON DEMANDE A ACHETER des lapins de garenne.

Adressez les offres au bureau du journal. (781)

A GÉNER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, des Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie de première qualité, filtrables en fûts, depuis 25 à 225 litres.

S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n° 8. (784)

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

88, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	83 30	83	Est	805	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	526 1/2	527
3 % amortissable	82 25	82 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1257 50	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	525	Est	394 75	395 25
3 % (nouveau)	83 15	83 10	Midi	1175	1180	1865, 4 %	527	530	Midi	395	395
4 1/2 %	104 05	104 10	Nantilly	1610	1600	1869, 3 %	411	411	Nord	399	399
4 1/2 % (nouveau)	109 80	109 05	Orléans	1327 50	1325	1871, 4 %	402	403	Orléans	395	395 50
Obligations du Trésor	513	515	Ouest	870	872 50	1875, 4 %	515 30	514 50	Ouest	394	394 50
Banque de France	4275	4270	Compagnie parisienne du Gaz	1475	1476	1876, 4 %	510	515 50	Paris-Lyon-Méditerranée	394 50	394 75
Société Générale	477 50	475	Canal de Suez	2165	2161 25	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	528	Paris-Bourbonnais	395	394 50
Comptoir d'escompte	1040	1040	C. gén. Transatlantique	543 75	545	Obligations communales 1879		477 50	Canal de Suez	589 50	589 50
Crédit Lyonnais	592 50	592 50	Russe 5 0/0 1870	99 75	100	Obligat. foncières 1879 3 %	478 75	478 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1437 50	1437 50				Obligat. foncières 1883 3 %	387 50	388			
Crédit mobilier	301 25	301 25									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 59	8 31	10 31	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53	8 31	4 16	8 31	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Saumur(état)	6 50	8 31	10 31	12 31	1 39	4 16	8 34	Saumur(état)	6 50	8 31	4 16	8 30	Vivry	8 10	12 09	3 18	5 54		
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 43	12 43	1 42	4 26	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	3 27	6 03		
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	12 52	1 48	4 32	8 49	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	3 40	6 14		
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	11 06	13 06	1 56	4 40	9 06	— (dép.)	7 34	9 29	5 0	4 2	Noyant-Méon	8 39	12 39	3 41	6 38	11 43	
Montreuil(a)	7 24	9 09	11 13	13 13	2 03	4 47	9 13	le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	5 17	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 22
— (dép.)	7 31	9 16	11 20	13 20	2 10	4 54	9 20	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44							
Thouars	7 38	9 23	11 27	13 27	2 17	5 01	9 27	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20							
Loudun	7 45	9 30	11 34	13 34	2 24	5 08	9 34												
Poitiers	7 52	9 37	11 41	13 41	2 31	5 15	9 41												

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Départ. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15 10 43
St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 40	7 34	
St-Clément	7 15	9 33	1 40	3 47	7 41	
Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	3 54	7 49	11 13
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	5 7	3 52	7 50 11 13
Angers	3 38	8 23	10 41	3 40	4 20	8 33 11 59

COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine et Loire,

PAUL GODET

IMPRIMERIE, SAUMUR.